



Economic and Social Council

Distr.: General
14 December 2024

Original: French

Commission on the Status of Women

Sixty-ninth session

10–21 March 2025

Follow-up to the Fourth World Conference on Women and to the twenty-third special session of the General Assembly entitled “Women 2000: gender equality, development and peace for the twenty-first century”

Statement submitted by La Manif Pour Tous, a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council*

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution 1996/31.

* The present statement is issued without formal editing.



Statement

La Manif Pour Tous remercie la Commission de la Condition de la Femme de l'opportunité de lui adresser sa contribution pour l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration du Programme de Pékin, 30 ans après sa mise en place.

Intervenant depuis sa création en 2012 sur la défense du droit des femmes, La Manif Pour Tous travaille à attirer l'attention des États Membres sur une nouvelle forme de violence à l'égard des femmes en pleine expansion : l'exploitation reproductive et plus particulièrement la maternité de substitution.

Cette discrimination sexo-centrée s'ajoute aux formes d'exploitation dont sont déjà victimes les filles et les femmes du monde entier. Elle confisque leur corps et leurs capacités reproductives, dans le cas de la maternité de substitution, en mettant leur utérus à disposition pour produire des enfants au profit de tiers.

Les femmes sont ainsi transformées en outil de production et traitées en objets. L'exploitation reproductive est une menace importante pour le droit des femmes et un obstacle majeur à la mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale pour la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, comme précisé dans le paragraphe 24 de la Déclaration de Pékin.

Pourtant, l'exploitation reproductive est devenue, au fil des ans, un secteur économique en plein développement dans le monde entier. L'institut Global Market Insight estime en effet que ce secteur représentait un marché mondial de 5,8 milliards de dollars en 2021. Le même institut prévoyait une croissance exponentielle de ce marché pour les années à venir et tablait sur un marché de 33,9 milliards à l'horizon 2027.

Pour se développer, les acteurs de l'exploitation reproductive ont besoin de deux éléments fondamentaux : ils ont besoin d'ovocytes et d'utérus, et donc de femmes, à disposition. Ces "matières premières" sont recrutées sur un seul critère : leur vulnérabilité. Que celle-ci soit sociale, économique, familiale, psychologique ou culturelle c'est toujours la base du recrutement des femmes utilisées par l'industrie.

L'exploitation reproductive, quelle que soit sa forme ne saurait être une réponse viable à des difficultés, même graves. La maternité de substitution n'est pas et ne sera jamais un travail décent tel que défini par l'objectif 8 de l'Agenda 2030 de Développement Durable. Encadrée ou non, commerciale ou prétendument gratuite, elle reste, dans tous les cas, l'instrumentalisation de femmes qui sont utilisées comme "incubatrices".

La maternité de substitution est une pratique éminemment sexiste créant une sous-humanité de femmes utilisées pour produire les enfants d'autres, au risque de leur santé physique et mentale. De ce fait, la maternité de substitution est contraire à tous les instruments internationaux relatifs aux droits humains.

L'Observatoire de la Procréation Assistée dénombre, dans son premier rapport annuel d'octobre 2024, une trentaine de pays autorisant la gestation pour autrui tandis qu'une quarantaine de pays n'ont aucun texte autorisant ou interdisant cette pratique. Une absence de texte qui laisse une zone grise fortement exploitée par les acteurs du secteur.

Ainsi, le Nigeria n'a aucun texte de loi sur la maternité de substitution : ni autorisée, ni interdite, la pratique est passée sous les radars du législateur. Pourtant, elle est largement pratiquée et proposée par des agences dans le pays.

Certains pays proclament leur attachement aux droits des femmes et prétendent lutter contre l'exploitation reproductive en encadrant la maternité de substitution. Elle

serait dès lors “éthique”. Dans tous les cas, la maternité de substitution demeure l’instrumentalisation de femmes pour la production d’enfants au profit de tiers. Il n’existe, en réalité, qu’une seule forme de GPA !

Et l’encadrement d’une telle pratique est systématiquement un échec pour le droit des femmes. La Grande-Bretagne a ainsi réglementé la maternité de substitution dans l’espoir d’éviter aux citoyens britanniques d’aller à l’étranger nourrir des trafics non régulés. Les chiffres sont pourtant éloquentes : pour une maternité de substitution faite au Royaume-Uni, neuf autres sont pratiquées par des citoyens britanniques à l’étranger.

Plus récemment, la Thaïlande a dû reconnaître l’échec de sa régulation. En 2015, devant l’explosion des scandales de gestation pour autrui, le gouvernement a pris la décision de fortement réglementer cette pratique : uniquement autorisée aux citoyens thaïlandais, non commerciale et régulée par une autorité centrale. En 2018, La Manif Pour Tous a réalisé une enquête en Thaïlande et a pu constater que cette loi n’arrêtait en rien l’exploitation reproductive. En réalité, en l’encadrant, comme en Grande-Bretagne, le gouvernement sous-entend que l’instrumentalisation est acceptable. Devant l’échec de cette loi, le gouvernement thaïlandais a décidé de faire machine arrière. Il travaille actuellement à une nouvelle ouverture du marché de la gestation pour autrui dans le pays, laissant craindre le pire pour les femmes thaïlandaises.

Une loi qui n’interdit pas toute forme de maternité de substitution laisse passer un message de tolérance à l’égard de l’instrumentalisation de la femme. La femme est dès lors considérée comme un moyen, un outil pour obtenir des enfants : cette pratique reste sexiste et constitue, quoiqu’il arrive une intolérable violence de genre.

“Éthique”, “altruiste”, peu importe l’étiquette, la maternité de substitution est toujours la même : elle prive les femmes de leurs droits fondamentaux les plus stricts : les contrats auxquels les mères porteuses sont soumises donnent aux commanditaires le plein pouvoir sur leur vie.

L’interdiction de la maternité de substitution est une nécessité pour protéger le droit des femmes. Mais cette interdiction doit être globale et doit constituer un engagement clair de l’ensemble des Etats Membres. Sans cet engagement commun, le secteur de la maternité de substitution continuera à instrumentaliser des femmes et des filles dans le monde entier.

En effet, certains États interdisent tout recours à la maternité de substitution, qui sont continuellement bafoués par les agences qui utilisent internet et toutes les techniques de marketing numérique pour recruter des parents d’intention, futurs clients.

Ainsi, au Danemark, le ministère des Affaires sociales et de l’Intérieur notait déjà en 2016 que “la technologie moderne rend le monde plus petit et Internet joue un rôle crucial par rapport à l’industrie de la maternité de substitution internationale. Les futurs parents recherchent sur internet des informations sur la gestation pour autrui et sélectionnent des cliniques à travers le monde qui répondent à leurs souhaits et besoins. En même temps, Internet permet de conclure des accords et de suivre une grossesse sans que les parties concernées ne se rencontrent.”

Ainsi, l’agence Extraordinary Conceptions indique qu’ils ont “déjà eu beaucoup de clients danois et qu’il existe plusieurs options pour les parents d’intention à l’international”.

En France, La Manif Pour Tous dénonce depuis 2020 la tenue du salon “Désir d’enfant” à Paris où des agences de gestation pour autrui viennent démarcher des clients, en dépit de la loi française très claire sur l’interdiction formelle de faire de la publicité pour cette pratique. La Manif Pour Tous a apporté toutes les preuves de cette

infraction. Pourtant, le salon a pu se tenir et continuer à recruter des parents d'intention.

Il y a 30 ans, les États Membres ont pris des engagements très forts pour défendre les droits des femmes. Ainsi, le paragraphe 29 de la Déclaration de Pékin mentionne que la communauté s'engage à "prévenir et éliminer toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles" et le 31 précise que tous les efforts doivent être faits pour "promouvoir et protéger tous les droits fondamentaux des femmes et des filles."

Devant la progression de l'exploitation reproductive dans le monde et les risques encourus par les femmes et les filles du monde entier, devant l'impossibilité de faire respecter les lois d'interdiction nationale dès lors que des Etats laissent faire, La Manif Pour Tous demande aux États Membres de prolonger les engagements pris à Pékin en 1995 en prenant les mesures suivantes :

- inclure l'exploitation reproductive dans la définition des violences faites aux femmes
- prendre en compte les mécanismes spécifiques à l'œuvre dans toutes les formes d'exploitation reproductive
- reconnaître les femmes impliquées comme des victimes et les intégrer dans les mécanismes de prévention et de défense.
- reconnaître que les femmes impliquées dans des gestation pour autrui sont toutes victimes de traite et les intégrer dans les dispositifs d'aide et de prévention
- obtenir une condamnation unanime de toutes les formes de gestation pour autrui
- stopper toute tentative d'encadrement international de la gestation pour autrui
- stopper les projets de reconnaissance de fait de la pratique que des institutions internationales comme la Conférence de La Haye et l'Union européenne envisagent au motif de la retranscription des actes de naissance à l'international.